

ÉVALUATION DU MSC SUR LES DVFSYN

INTRODUCTION

A notre avis, les Directives Volontaires sur les Systèmes Alimentaires et la Nutrition (DVFSyN) ne sont pas à la hauteur de l'affirmation selon laquelle leur contenu donnera des indications sur la manière d'accélérer la transformation vers des systèmes alimentaires plus justes, plus durables et plus sains. Au contraire, nous pensons que le document contribue clairement à préserver le statu quo des systèmes alimentaires mondialisés, voire à l'étendre.

Ce document est un document de référence en vue de la rédaction du bref **document de position du MSC concernant led DVFSyN**. Il vise à expliquer plus en détail les préoccupations du MSC concernant les DVFSyN, en termes de contenu, de processus et de dynamique politique. Il vise en outre à donner des conseils sur la façon de s'engager avec les Directives, dans le sens où il explique quels aspects des Directives nécessitent une attention particulière, dans la mesure où ces aspects sont en contradiction ou beaucoup moins progressistes que les normes ou documents politiques déjà existants.

En outre, tout au long des années d'engagement dans le processus du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition, le MSC a élaboré son propre **document de vision** qui explique en détail sa vision de la transformation des systèmes alimentaires.

PREOCCUPATIONS CONCERNANT LE PROCESSUS DES NEGOCIATIONS

En termes de processus, nous avons constaté un **manque d'inclusivité**. Cela n'est pas seulement dû au format en ligne, qui rend la participation très difficile pour les personnes sur le terrain, mais aussi au fait qu'une part considérable des négociations a eu lieu lors de sessions dites informelles des Amis du Président, sans interprétation, et souvent programmées à très court terme dans un fuseau horaire centré sur l'Europe. En tant que telles, les négociations ont constitué un **processus irrégulier** non conforme aux principes du CSA. Le MSC a également ressenti une atmosphère hostile où une grande partie de nos interventions ont été ignorées ou parfois attaquées.

En termes de **dynamique politique**, nous avons remarqué avec inquiétude que les négociations étaient largement dominées par un bloc de pays exportateurs (Argentine, Australie, Brésil, Canada, Russie, États-Unis et, dans une certaine mesure, l'UE également) défendant les intérêts de leurs sociétés transnationales et la vision d'un système alimentaire de plus en plus mondialisé avec, au cœur, des chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales et un commerce et des investissements mondiaux. Malgré ces pays les plus puissants, la plupart des États membres ne semblent pas être là pour élaborer un document fort et progressiste, mais plutôt pour défendre leurs intérêts économiques fondamentaux. Les pays asiatiques ont également semblé négocier afin de défendre certaines questions spécifiques qui représentent pour eux des intérêts économiques fondamentaux, en accord avec le système agro-industriel alimentaire mondialisé (notamment les Philippines et l'Indonésie). Les pays du Sud étaient presque entièrement absents des négociations, à quelques exceptions près, comme le Sénégal et le Mali, qui ont fortement soutenu les propositions et les points de vue du MSC. Cependant, l'exigence d'une prétendue "flexibilité" n'était pas la même pour tous les acteurs, elle a été exigée à presque toutes les occasions aux pays qui étaient alignés avec nos positions.

Il est en outre inquiétant de constater que **les sources de connaissances les mieux placées pour façonner les DVFSyN** - rapports du HLPE, résolutions sur les Droits humains, codes et orientations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres organismes multilatéraux pertinents, expériences vécues par les populations vulnérables et marginalisées, voire même le **propre contenu des résultats politiques du CSA - ont été ignorées et scandaleusement minées** pour produire un document qui n'offre aucune contribution significative ou substantielle aux futurs processus politiques sur la construction de systèmes alimentaires durables, résilients, sains et justes.

Il est particulièrement inquiétant de constater qu'au cours de la dernière semaine des négociations des DVFSyN, fin janvier, **outre la remise en cause des travaux antérieurs et des règles et procédures du CSA lui-même, des tentatives ont été faites pour saper le système juridique international** en restreignant l'autorité des déclarations des Nations unies adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies, ce qui a conduit le MSC à quitter la séance et à y assister par la suite uniquement en tant qu'observateurs, ce qui a permis de contrer cette attaque.

Tout au long des négociations sur les DVFSyN, un refrain commun que nous avons entendu était l'importance de produire un document en contribution au **Sommet de l'ONU sur les systèmes alimentaires**. Les Directives auraient dû informer le sommet, mais le sommet n'aurait pas dû imposer de contraintes de temps aux négociations. Nous voyons clairement que, bien que les DVFSyN et le Sommet FSS aient des points de départ différents, ils convergent dans la même direction : faire avancer une conceptualisation et un cadre de gouvernance des systèmes alimentaires favorables au capitalisme de marché et aux entreprises.

Lors de l'adoption des DVFSyN à la plénière de la CSA 47 le 10 février, le **MSC a exprimé sa profonde déception et ses réserves vis-à-vis du contenu et du processus des DVFSyN**.

Toutes ces préoccupations concernant le processus encadrent également la manière dont nous évaluons les directives.

Vous pouvez voir l'intervention du MSC sur nos préoccupations concernant l'affaiblissement des systèmes juridiques internationaux et le langage du CSA [ici](#) ou en cliquant sur l'image ci-dessous.



The image is a screenshot of a video recording. It shows a woman with glasses and a blue top speaking. The video title is 'CSM Closing statement on the DVFSyN'. There is a red play button icon in the center of the video frame. At the bottom of the video frame, there is a subtitle: 'from the CFS to advance our issues here. And this shows that we have been already been let ble and'.

PREOCCUPATIONS EN TERMES DE CONTENU : PRESQUE TOUTES NOS PRIORITES NE SONT PAS REPRESENTEES DANS LES DIRECTIVES.

Vous pouvez accéder aux déclarations finales du MSC lors des dernières sessions de négociations [ici](#), ou vous pouvez cliquer sur l'image ci-dessous pour voir l'enregistrement de l'intervention finale d'Isa Alvarez' (co-coordinatrice du GT).



Vous pouvez lire les interventions de MSC pendant la session plénière de la CSA 47 [ici](#), y compris l'intervention de Shalmali Guttal pendant le briefing politique de MSC et l'intervention de Hamadi Mohammed pendant la plénière.

Vous pouvez cliquer sur l'image ci-dessous pour voir l'enregistrement de l'intervention d'Isa Alvarez (coordinatrice du GT) lors de la session plénière de la CSA 47.



<p>Pas de vision holistique des systèmes alimentaires et pas de reconnaissance de l'objectif public des systèmes alimentaires.</p>	<p>Absence d'une approche holistique des Droits humains</p>	<p>Manque de clarification des rôles</p>	<p>Omission du concept clé de régimes alimentaires sains et durables</p>	<p>Pas de priorité accordée aux systèmes alimentaires locaux et résilients.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Aucune reconnaissance du besoin urgent d'une transformation radicale du système alimentaire dominant d'aujourd'hui. • Aucune reconnaissance des impacts négatifs des systèmes alimentaires industriels dans l'accélération de la crise climatique, de la destruction écologique et des pandémies qui y sont liées ; des aliments ultra-transformés sur la malnutrition et les problèmes de santé chroniques ; et des longues chaînes d'approvisionnement et des accords commerciaux sur les systèmes alimentaires locaux/domestiques, les moyens de subsistance et l'accès à la nourriture et à l'eau. • Aucune mention des limites des ressources de la Planète et aucune définition forte de la durabilité. • Pas de compréhension holistique des systèmes alimentaires en tant que question d'intérêt public. • La quasi-absence de réglementation du commerce, de l'investissement et des entreprises dans l'intérêt public. • Absence d'orientation pour recalibrer les politiques publiques en vue de remédier aux déséquilibres de pouvoir dans la société. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence des Droits humains comme pilier central de la transformation des systèmes alimentaires • Omission du Droit humain à l'eau potable et à l'assainissement • Le Droit à la santé presque absent • Faible section sur les droits des travailleurs • L'égalité des sexes n'est pas assez fortement défendue 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de clarification du rôle de l'État dans la régulation du secteur privé • Pas de priorité accordée aux personnes les plus touchées par la faim et la malnutrition en tant que détenteurs de droits dans la prise de décision (tout au long du processus, pas seulement pour la consultation). • Pas d'exigence de garanties solides contre les conflits d'intérêts dans l'élaboration des politiques, le suivi, la science et la recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le concept de régimes alimentaires sains et durables ne convenait pas aux États membres. Au lieu de cela, le concept est maintenant "<i>des régimes alimentaires sains grâce à des systèmes alimentaires durables</i>". Cependant, il n'est pas utilisé de manière cohérente dans l'ensemble du document (se concentrant uniquement sur les régimes alimentaires sains dans de nombreuses parties) et ne reconnaît pas la nécessité d'une transition vers des systèmes alimentaires durables comme condition pour permettre des régimes alimentaires sains. • Aucune reconnaissance de la dimension écologique en tant qu'élément transversal et commun. • Les Directives ne reconnaissent pas l'importance de réglementer les aliments ultra-transformés. • Dévalorisation du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel en supprimant toutes les références aux règlements et aux résolutions pertinentes ultérieures de l'AMS/WHA relatives au Code 	<ul style="list-style-type: none"> • Dilution de l'importance de l'agroécologie : L'agroécologie est mise au même niveau que "<i>d'autres approches innovantes</i>" telles que l'agriculture sans labour. • Aucune recommandation de réduction de l'utilisation des pesticides. • Aucune promotion des marchés locaux, aucune reconnaissance des marchés territoriaux en tant qu'espaces économiques cruciaux pour les systèmes alimentaires. • Aucune reconnaissance de l'économie communautaire et publique sur laquelle reposent les systèmes alimentaires locaux et nationaux.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

QUELS SONT LES POINTS POSITIFS QUE NOUS AVONS REUSSI A INCLURE ?

Le GT est arrivé à la conclusion que les Directives ont quelques (mais très peu) points positifs, obtenus grâce à notre participation et à notre forte résistance en tant que MSC. Nous pensons que si nous n'avions pas été présents, les Directives auraient pu être bien pires.

Remarque : Si nous avons réussi à insérer certains de nos points, dans la plupart des cas, ils sont remis en cause plus loin dans la même phrase. Cela se fait par l'insertion de "le cas échéant" ou "conformément aux lois et obligations internationales" ou en ajoutant systématiquement la "dimension économique de la durabilité".

Par exemple, même si nous avons réussi à insérer une mention des systèmes alimentaires locaux, nous pouvons clairement voir que ce document vise à maintenir le statu quo des systèmes alimentaires mondialisés, et sinon, à "pousser la productivité". Cela apparaît clairement, par exemple, lorsque l'on mentionne les petits producteurs alimentaires, on indique également qu'ils devraient être soutenus pour "être intégrés" dans la chaîne mondiale. En outre, lorsque les marchés locaux sont mentionnés, ils ne le sont pas seuls, mais à côté des marchés nationaux et internationaux, ce qui ne donne aucune indication pour renforcer les marchés locaux.

Toutefois, nous pouvons souligner les points suivants :

- Cadre des systèmes alimentaires : objectifs multiples, nécessité d'une cohérence politique, systèmes alimentaires durables liés à la résilience et à l'équité
- Cadre de la nutrition : Connexion de la nutrition avec la pauvreté, la santé, la durabilité, les systèmes alimentaires. Cependant, l'accent est mis uniquement sur la nutrition dans tout le document, et les interconnexions avec la dimension écologique sont très faibles.
- Le groupe de travail a évalué que même si ces cadres ne sont pas solides, le cadre des systèmes alimentaires et de la nutrition peut toujours être utilisé pour le travail de base afin de pouvoir parler de ces sujets au-delà de la nutrition avec une approche plus systémique. En particulier, la reconnaissance des interrelations autour de la nutrition est utile pour plaider en faveur de changements et de politiques alimentaires/nutritionnelles au niveau local, régional et national. Malgré l'évidence des implications systémiques, au niveau national, la nutrition est encore généralement comprise comme un problème individuel, réservé aux spécialistes et plaçant toutes les responsabilités sur les consommateurs. Les Directives peuvent aider à parler de la nutrition d'une manière plus systémique.
- Droit à l'alimentation dans les objectifs, Droits des femmes, Droit à la santé (une seule fois)
- L'UNDROP, la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail sont inclus. Cependant, le chapeau du paragraphe 41 affaiblit les résolutions citées.
- Mention des groupes les plus vulnérables ; formulation : "*les populations autochtones et les communautés locales, les groupes vulnérables, les femmes et les jeunes ruraux, les petits exploitants, les paysans, les agriculteurs familiaux, les pêcheurs, les pasteurs, les agriculteurs, les gardes forestiers ainsi que leurs organisations, coopératives et réseaux, les travailleurs sans terre et les travailleurs du système alimentaire*" (bon : éventail de groupes cités ; les paysans en tant que groupe autonome, et non rangés sous la catégorie seule des agriculteurs familiaux).
- Mention des conflits d'intérêts (CI) dans de nombreux paragraphes. Toutefois, cela se fait par l'insertion de l'expression "*identification et gestion*" et non par des mesures de protection contre les conflits d'intérêts. Les Directives ne recommandent pas non plus de garanties solides contre les conflits d'intérêts dans l'élaboration des politiques, le suivi, la science et la recherche.
- Nous avons réussi à éviter la mention de la biofortification et toute éventuelle référence implicite à celle-ci
- La fortification est mentionnée avec une mise en garde
- Mention de l'approche « One Health »
- La participation des peuples autochtones est soulignée (l'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones - UNPRII - a fait accueilli positivement un paragraphe qui lui est consacré).
- Les savoirs locaux et traditionnels sont mentionnés à plusieurs reprises (mais pas de dialogue des savoirs).
- Une grande partie de l'analyse est acceptable pour un document qui n'est pas formulé dans "notre" langue.

ORIENTATIONS POUR LES ASPECTS DES DVFSYN QUI SAPENT OU AFFAIBLISSENT LES DOCUMENTS DÉJÀ EXISTANTS		
Sujet/aspect	Mention dans les DVFSyN	Normes déjà existantes, orientations politiques, publications d'experts
Normes et approches en matière de Droits humains	Dans l'ensemble, il n'y a pratiquement aucune référence aux normes et approches des Droits humains (cela devient particulièrement clair si, par exemple, les principes directeurs des Directives VGGT (3A & 3B), qui ont également été négociés au sein du CSA, sont comparés aux principes directeurs de la VG FSyN 2.3).	CSA DVGT
Résolutions de l'AGNU	La simple mention d'instruments de droit international adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies a parfois fait l'objet d'une opposition farouche, même s'ils étaient mentionnés sous des chapeaux relativisants (paragraphe 41 : " <i>Les DVFSyN sont destinés à être appliqués, conformément aux instruments suivants, dans la mesure où chacun de ces instruments est pertinent et applicable et où ils ont été convenus, reconnus et/ou approuvés par les États membres respectifs</i> "). Voir également la déclaration des États-Unis concernant l'UNDRI/FPIC : " <i>les États-Unis reconnaissent l'importance des dispositions de la Déclaration sur le consentement préalable, libre et éclairé, qui, selon les États-Unis, appellent à un processus de consultation significative avec les chefs tribaux, mais pas nécessairement à l'accord de ces chefs</i> " ¹¹).	
Droits des femmes et égalité des sexes	La mention des Droits des femmes inscrits dans le droit international a été remise en question de manière inquiétante et, dans le paragraphe pertinent (F 3.6 Égalité des sexes et autonomisation des femmes dans les systèmes alimentaires), elle n'a été citée qu'une seule fois dans un contexte très restrictif, et donc non conforme aux Droits humains (paragraphe 59). La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) n'a même pas pu être ancrée dans la liste des documents de référence (paragraphe 41). Aucune mention des droits des personnes LGBTI et autres personnes non binaires.	CEDAW
Droit à l'eau	L'absence de référence au droit à l'eau et à son interdépendance avec le droit à l'alimentation est inquiétante.	Voir : https://www.ohchr.org/FR/Issues/ESCR/Pages/Water.aspx
Réglementation des conflits d'intérêts	Les propositions de texte du MSC concernant des garde-fous solides contre les conflits d'intérêts (COI) n'ont pas été soutenues. Bien qu'il s'agisse d'un instrument important contre l'influence induite du secteur privé sur les processus politiques et législatifs, en particulier dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation, la formule affaiblie " <i>garde-fous pour l'identification et la gestion des conflits d'intérêts potentiels</i> " est maintenant incluse. Ce terme est utilisé presque partout de manière thématiquement limitée (par exemple, " <i>...établir ou renforcer des plateformes, des partenariats, des processus et des cadres multipartites, avec des garanties pour l'identification et la gestion des conflits d'intérêts potentiels...</i> "). (paragraphe 62)). Plus important encore, elle est également en deçà de la formulation déjà négociée du CSA dans le DVGT concernant le rôle de l'État (" <i>Les États devraient adopter et appliquer des mesures de lutte contre la corruption, y compris [...] la résolution des conflits d'intérêts et l'adoption de règles et règlements clairs.</i> (DVGT 6.9)), puisqu'il ne parle que de " <i>Les gouvernements devraient développer des mécanismes transparents...</i> " (paragraphe 54)	CSA DVGT

¹ http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/CFS47/Statements/CFS47_V_USA.pdf

Des régimes alimentaires sains et durables	Concept absent	Concept largement utilisé, par exemple à la FAO et à l'OMS : http://www.fao.org/documents/card/fr/c/ca6640fr/
Renforcer les marchés locaux	Très faible	ÉTABLIR UN LIEN ENTRE LES PETITS EXPLOITANTS ET LES MARCHÉS http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/CFS43/MS207_Food_Sec_General_Smallholders_fr.pdf
Agroécologie	Dilution de l'importance de l'agroécologie : L'agroécologie est mise au même niveau que "d'autres approches innovantes" telles que l'agriculture sans labour.	Les 10 éléments de l'agroécologie de la FAO Rapport HLPE 14 sur les Approches agroécologiques et autres approches innovantes pour une agriculture durable et des systèmes alimentaires qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition.
Réglementation de la commercialisation pour les enfants	La formulation de la résolution existante de l'AMS/WHA sur la Publicité et commercialisation des aliments et boissons destinés aux enfants a été édulcorée (par exemple : " <i>réduire l'impact sur les enfants d'une commercialisation inappropriée de produits alimentaires et de boissons non alcoolisées</i> " (3.5.1 b) au lieu de " <i>Les lieux où les enfants se réunissent doivent être exempts de toute forme de commercialisation d'aliments riches en graisses saturées, en acides gras trans, en sucres libres ou en sel</i> " (WHA)).	Résolution A63.14 de l'AMS sur la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées auprès des enfants.
Code international de commercialisation des substituts du lait maternel	Dévalorisation du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel en supprimant toutes les références aux règlements et aux résolutions pertinentes ultérieures de l'AMS relatives au Code	https://www.who.int/topics/breastfeeding/fr/